

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011

Etaient Présents : Mmes et Mrs, THÉRON Pierre-Jean, GACHET J.Michel, LAPORTE Gérard, LATASTE Christian, MAY Marylène, BATISSE Georges, BERTRAND Frédéric, BLANCAND Florence, BOYREAU Annick, COUBETERGUE Laurent, CROUZET Dominique, FAURE Emmanuelle, FRANCISCO Didier, GRAND Catherine, SERRA Edmond,

Absents Excusés ayant donné procuration : LEFORT-LENGLET C (procuration M. MAY), E. CRUZIN (procuration G. BATISSE). ANDRÉ D. (procuration C. LATASTE). VIDAL de SOUSA C (procuration E. FAURE)

Secrétaire de séance : Mme Annick BOYREAU

Monsieur le Maire excuse Madame Michèle BENZ, comptable Trésorerie de Castres-Gironde qui ne peut pas assister à la séance de ce Conseil Municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité ; la question diverse qui avait été abordée concernant la demande de subvention d'un montant de 1000 € pour l'association LGV » sera ajouté.

I. COMPTE ADMINISTRATIF CCEJ

Jean-Michel GACHET 1^{er} adjoint, présente le compte administratif du Centre Communal Enfance Jeunesse qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	295 505.47 €
Recettes	296 215.59 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	+ 710.12 €
Résultat antérieur :	+ 13 311.25 €
RESULTAT DE CLOTURE :	+ 14 021.37 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du CCEJ – Centre Communal Enfance Jeunesse.

II. COMPTE DE GESTION CCEJ

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur de Castres-Gironde, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

III. BUDGET CCEJ

Jean-Michel GACHET 1^{er} Adjoint présente le budget 2011 du Centre Communal Enfance Jeunesse qui s'équilibre de la façon suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses :	304 100.00 €
- Recettes :	290 078.63 €
- Résultat reporté 2010 :	14 021.37 €

Le budget 2011 du CCEJ est adopté à l'unanimité.

IV. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2011.

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2010, soit :

TAXE D'HABITATION	18.35
TAXE FONCIERE (bâti)	20.65
TAXE FONCIERE (non bâti)	76.48

V. BUDGET COMMUNE 2011

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le taux d'endettement très faible, la capacité d'autofinancement importante ainsi qu'une gestion budgétaire sans emprunt depuis 2006 ont permis d'élaborer un budget dynamique, certainement le plus important de la mandature, sans hausse des impôts locaux.

Marylène MAY Adjointe aux finances présente le budget commune 2011 section de fonctionnement qui s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses :	1 792 415.00 €
- Recettes :	1 557 556.45 €
- Résultat reporté 2010 :	234 858.55 €

Monsieur le Maire liste l'ensemble des investissements prévus et notamment les travaux de voirie, les acquisitions de matériels mobiliers, l'achat de véhicules, des travaux d'éclairage public, ainsi que des aménagements contribuant à l'embellissement de la commune, pour un montant total de 1 755 879,00 €.

Le budget commune 2011 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VI. EMPRUNT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 700 000 euros.

VII. ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Considérant le courrier de la Mission Sécurité routière de la Préfecture, Monsieur Gérard LAPORTE, 3^{ème} Adjoint chargé de la sécurité, est désigné élu référent de sécurité routière .

VIII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la délibération du conseil municipal numéro 26/04/11/06 approuvant le budget primitif pour 2011, notamment les crédits inscrits au compte 6574,

Hors de la présence de Mme May et de Mrs Coubetergue, Laporte et Crouzet,

Le Conseil Municipal, attribue les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2011.

NOM de l'association	2011	2010	2009	2008
USEP	6 750	6 500	6 500	4 000
A.S.C.C.G	4 000	4 000	5 000	4 000
Horse Ball	3 100	3 000	3 000	3 500
APE École	3 110	3 000	3 000	3 300
Marathon des Graves	2 400	2 400	2 400	2 400
E.C.G.M	1 900	1 900	1 600	1 600
Tennis	1 550	1 550	1 450	1 450
Entente Jeansottaise	400	650	400	400
Soleil d'Automne	500	500	500	720
Bibe St Selvais	500	500	500	500
Chasse	460	460	460	460
Ping-Pong Loisirs	230	230	230	230
A.C.P.G	200	300	0	300
SB	0	3 000	3 000	0
FB	0	0	0	750
Cyclo Club	0	0	0	900
TOTAL	25 100	27 990	28 040	24 510

IX. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Compte tenu du départ à la retraite de Monique REAL depuis le 05 février 2011, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal décide la suppression de l'emploi d'attaché territorial à temps complet au service administratif de la mairie à compter du 1^{er} mai 2011.

X. PARTICIPATION VOYAGE

Considérant le départ en retraite de Monique, Le Conseil Municipal décide le versement d'une somme de 300 € au voyageur FRAM.

XI. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général de la Gironde pour l'année 2011. Le montant est inchangé (10 920,07 €).

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette dotation à l'acquisition des jeux périscolaires, des jardinières, du défibrillateur ainsi qu'à des travaux de voirie.

XII. SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire indique que le projet de **CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL** dont le coût prévisionnel s'élève à 55 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention parlementaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention parlementaire.

XIII. DECISIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante des décisions suivantes :

- **CONSULTATION POUR LES TRAVAUX PLACE SAINT ANTOINE**

Société Attributaire : **AQUITER – 72 Avenue Charles de Gaulle – 33650 LA BREDE**

- **CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE CHAUSSEES – BLOW PATCHER**

Société Attributaire : **S T R Société Travaux Routiers – 3 Route de l'Eglise – 33370 LOUPES**

- **CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE CHAUSSEES AVEC EMULSION DE BITUME**

Société Attributaire : **SOTRAP – Rue des Frères Lumière – 33560 CARBON BLANC**

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Annick Boyreau lance le débat sur le changement des horaires d'ouverture de la mairie et notamment la fermeture le samedi matin.

Jean-Michel Gachet argumente sur les nouveaux horaires avec une amplitude d'ouverture supérieure à ce qui existait auparavant.

Le Maire, après avoir entendu les débats apporte son arbitrage afin que l'ouverture de la mairie au public soit compatible aux réels besoins des administrés. Il rappelle les nouveaux horaires : ouverture à 8 h 30 au lieu de 10 h et jusqu'à 18 h 30 le jeudi. De plus, les référents en terme d'assistance juridique et CCAS sont toujours à la disposition des administrés avec prise de rendez vous auprès du secrétariat.

La séance est close à 21 h 50.

